Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_167-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_167

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_167-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_167

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Fixation des tarifs applicables pour l'occupation temporaire du domaine public à compter du 1er septembre 2026

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21, L. 2125-1 et suivants, et L. 2213-6 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2125-1 à L. 2125-6 ;
Vu l'avis de la commission Cadre de Vie en date du 4 juin 2026 ;
Vu l'avis de la commission Ressources, affaires générales en date du 10 juin 2026 ;

Considérant que l'occupation du domaine public, par des entreprises, dans le cadre de travaux, doit faire l'objet d'une tarification équitable et proportionnée aux surfaces occupées, sauf exceptions prévues par la loi ;

Considérant la nécessité de prévoir un forfait minimal de facturation pour couvrir les frais administratifs liés à la gestion des autorisations ;

Considérant que les tarifs applicables aux occupations de longue durée doivent être plafonnés pour éviter des charges excessives pour les entreprises ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs en vigueur afin de tenir compte de l'évolution des coûts et d'assurer une gestion équitable du domaine public ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux différentes catégories d'occupation temporaire du domaine public ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- D'approuver les propositions tarifaires applicables à l'occupation du domaine public, temporaire ou permanente, pour les travaux et utilisations diverses avec ou sans emprise au sol, tels que définis ci-dessous, à compter du 1er septembre 2026 :

Désignation	Unité	Tarif 2026
Échafaudage, nacelle, grue	m²/jour	0,45 €
Benne	m²/jour	0,45 €
Dépôt de chantier (matériaux, matériel)	m²/jour	0,45 €
Bungalow, clôture	m²/jour	0,45 €
Place de stationnement (1 place = 12 m²)	m²/jour	0,45 €
Autres utilisations diverses	m²/jour	0,45 €
Installation électrique provisoire	ml/jour	0,10 €
Occupation longue durée	forfait mensuel maximum	450 €
Frais administratifs de dossier	forfait	15 €
Frais administratifs de dossier dans le cadre d'une régularisation (occupation non déclarée spontanément et préalablement)	forfait	150 €

- De définir la surface d'occupation d'une benne à 16 m² en cas d'absence d'information sur la surface occupée ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_167-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_167

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

- D'exonérer de redevance :

- Les occupations liées à l'exercice d'une mission de service public, dans les conditions prévues à l'article L. 2125-1 du CGPPP ;
- Les déménagements sur la commune ;
- Les manifestations à caractère culturel, sportif ou associatif agréées par la commune, sur décision du Maire ;

- De préciser que les entreprises sont tenues d'informer la Ville de Vitré de tout départ anticipé, au risque de devoir payer en totalité la redevance prévue dans l'arrêté d'occupation du domaine public délivré pour le chantier.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33

- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026
VITRÉ

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026
VITRÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.